

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 Mars 2017

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 présents : 15 Votants : 19

L’an deux mille dix-sept 3 Mars les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Hilaire la Palud dûment convoqués se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Premier Adjoint.

Absents excusés : Madame BREMAUD Dany qui a donné pouvoir à Monsieur DUBREUCQ Alain, Monsieur GELLÉ Sylvain qui a donné pouvoir à Monsieur DELEURME Yann, Monsieur PEIGNE Bernard qui a donné pouvoir à Monsieur MARIE Olivier et Madame MAILLET Marie-Claude qui a donné pouvoir à Monsieur GERMAIN Patrick.

1. Aménagement de sécurité du Pont du Pairé et carrefour de Monfaucon : demande de subventions

Mr DUBREUCQ rappelle la délibération du 21 juillet 2016 validant l’avant-projet de l’aménagement de sécurité du pont du Pairé et carrefour de Monfaucon. Il est proposé de remettre à jour cette délibération car le taux de subvention est passé de 20% à 30 % en 2017, le dossier n’ayant pas été retenu au titre de la DETR 2016 2^{ème} appel à projet. Il est proposé également de mettre à jour cette demande en ajoutant une demande au titre du PACT de la CAN et de faire cette demande sur la version avec enrobé coloré au lieu d’enrobé noir sur les trottoirs afin d’assurer la continuité des travaux de voirie 2015 sur ce périmètre soit un montant HT de travaux de 69 363.41 € au lieu de 62 142.16 € initialement prévu. La maîtrise d’œuvre s’ajoute aux travaux pour un montant de 3 920 € HT.

Mr DUBREUCQ soumet au vote le nouveau plan de financement :

	DEPENSES HT		RECETTES
Trottoir PMR	37 365.90 €	DETR 30 %	21 985 €
Carrefour Monfaucon	22 074.99 €	Département 30%	21985 €
Ecluse Pont du Pairé	9 922.52 €	CAN – PACT	14 656.70 €
Maitrise d’oeuvre	3 920.00 €	Commune	14 656.71 €
TOTAL HT	73 283.41 €	TOTAL	73 283.41 €

Après en avoir délibéré, par 17 voix Pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- valide l’avant-projet dans sa version enrobé coloré et le plan de financement associé,
- autorise Madame le Maire à demander les subventions auprès de l’Etat (DETR), du département (aménagement de sécurité) et de la CAN (PACT 2016-2018).

Affiché le 7 Mars 2017